

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Comité technique paritaire
Ministère du travail, de l'emploi et de la santé
Nomination

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 22 septembre 2011 portant modification de l'arrêté du 26 avril 2010 portant nomination des membres du comité technique paritaire ministériel du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville compétent pour les services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

NOR : ETSO1181199A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu l'arrêté du 26 avril 2010 modifié portant nomination des membres du comité technique paritaire ministériel du ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique compétent pour les services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Arrête :

Article 1^{er}

Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 avril 2010 susvisé sont modifiées comme suit :

Membres titulaires

M. Joël BLONDEL, directeur de l'administration générale et de la modernisation des services, est nommé en remplacement de M. Luc ALLAIRE.

Membres suppléants

M. David POILPOT, adjoint au chef du bureau RH 4 à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services, est nommé en remplacement de M. Thierry LE ROY.

Article 2

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 26 avril 2010 susvisé sont modifiées comme suit :

Syndicat SNUTEFE-FSU

Membre titulaire

Mme Lise RUEFLIN, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Franche-Comté, est nommée en remplacement de M. Luc BEAL-RAINALDY.

Membres suppléants

M. Johan ELIZEON, unité territoriale de la Corse-du-Sud, est nommé en remplacement de Mme Lise RUEFLIN.

Mme Bernadette BARON, unité territoriale de la Haute-Garonne, est nommée en remplacement de Mme Évelyne VELICITAT.

Article 3

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 22 septembre 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur de l'administration générale
et de la modernisation des services :

La chef de service,
N. MARTHIEN